

Préfecture de l'Oise

**Projet de création d'une trame verte et de loisirs  
Sur la commune de Gouvieux (60)**

**Enquête parcellaire complémentaire**

**Rapport d'enquête**  
(11 pages)

**Jacques ALAURENT**  
**Commissaire enquêteur**

Un projet de trame verte et de loisirs situé dans la partie ouest du territoire de la commune de Gouvieux, largement dédiée à la nature et réservée aux activités de loisirs, a été approuvé par délibération du Conseil municipal le 2 juillet 2015. Le dossier d'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et à l'enquête parcellaire a été adressé à la Préfecture de l'Oise le 27 juin 2016.

Les enquêtes publiques conjointes, l'enquête préalable à la DUP et l'enquête parcellaire, ont eu lieu du lundi 1<sup>er</sup> février 2017 au mardi 7 mars 2017, effectuées par M. Jacques ALAURENT, commissaire enquêteur titulaire (M. Jacques NICOLAS étant commissaire suppléant), nommés par décision du Tribunal administratif d'Amiens le 14 décembre 2016.

Le rapport du commissaire enquêteur, daté du 28 mars 2017, est parvenu à la mairie de Gouvieux le 4 avril 2017. il a été examiné par le conseil municipal le 27 avril 2017. Une demande d'enquête parcellaire complémentaire a alors été formulée.

En vertu de l'article R.31-1 du code de l'expropriation, la Préfecture de l'Oise a proposé , le 11 octobre 2017, l'enquête complémentaire à

**Jacques ALAURENT**  
**15 rue Charles Caron**  
**60 000 BEAUVAIS**

Le 16 octobre 2017, le Préfet de l'Oise a pris l'arrêté ordonnant le déroulement de l'enquête parcellaire complémentaire.

## GENERALITES

### 1- Objet de l'enquête

L'enquête parcellaire pour le « projet Plaine de Jeux – Nonette » à Gouvieux a été approuvée par délibération du Conseil municipal le 23 juillet 2015.

Le 7 novembre 2016, la commune a fait parvenir à la DDT de l'Oise le dossier définitif d'enquête préalable à la déclaration d'Utilité Publique et parcellaire en vue de l'acquisition par voie d'expropriation des terrains nécessaires à la réalisation du projet de création d'une trame verte et de loisirs à Gouvieux, la commune de Gouvieux étant maître d'ouvrage.

M. Jacques ALAURENT commissaire enquêteur, nommé par décision du Tribunal administratif d'Amiens le 14 décembre 2016, a réalisé l'enquête publique du 1<sup>er</sup> février au 7 mars 2017 inclus, et a remis son rapport d'enquête le 28 mars 2017 ; celui-ci a été reçu à la mairie de Gouvieux le 4 avril 2017. Les conclusions du rapport émettent un avis favorable pour le projet de demande de Déclaration d'Utilité Publique, et un avis favorable sous réserve pour l'enquête parcellaire.

Après recherches et vérifications effectuées au sujet de l'identité de propriétaires, il est ressorti que certains propriétaires n'avaient pas reçu de notification du dépôt du dossier d'enquête à la mairie de Gouvieux.

Lors de la délibération du 27 avril 2017, le Conseil municipal de Gouvieux a demandé l'ouverture d'une enquête parcellaire complémentaire

### 2- Cadre juridique et réglementaire

Textes législatifs et réglementaires :

- Code civil article 545
- Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ; notamment les articles L.1, L.110-1, L.112-1 et R.111-1 à R.112-27, R.131-4
- Code de la santé publique : article L.1321-2 et R.1321-8 à R.1321-13-14
- Décret 55-22 du 4 janvier 1955, articles 5 et 6

### 3- Nature et caractéristiques du projet

Le projet de Trame Verte et de Loisirs s'inscrit dans la politique de préservation et d'ouverture au public des espaces naturels que mène la commune depuis plusieurs années, dont les objectifs sont :

- réorganiser et étendre le site de la plaine de Jeux
- renforcer, étendre et aménager le site des étangs de Toutevoie
- développer un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur de la vallée de la Nonette au niveau de sa confluence avec l'Oise
- Aménager et sécuriser des liaisons pédestres entre les différents sites de nature et de loisirs de son territoire (Plaine de Jeux, étangs de Toutevoie, Bois des Bouleaux, vallée de la nonette, camps de César).
- Sensibilise le public à la richesse des zones humides et leur nécessaire préservation.
- Préserver la ressource en eau et gérer un paysage remarquable.

Pour réaliser ce projet, la commune doit être propriétaire des terrains concernés, et donc des parcelles impactées par le projet.

**Le nombre de parcelles initialement impactées est 103 ; 42 parcelles appartiennent déjà à la commune ; 61 parcelles restent donc à acquérir.**

Le projet global porte sur une superficie de 515 084 m<sup>2</sup> (51,50 ha)

La Déclaration d'Utilité Publique porte sur une superficie de 17,65 ha

**36 propriétaires sont concernés par les 61 parcelles à acquérir**

Le jour du début de l'enquête initiale, **28 propriétaires** avaient retourné à la mairie de Gouvieux l'avis de dépôt du courrier recommandé avec AR qui leur avait été envoyé par la mairie, et retourné remplie la fiche de renseignements ; 2 propriétaires n'avaient pas retourné l'accusé de réception ; 3 propriétaires n'étaient pas venus chercher les documents ; 3 propriétaires n'avaient pas réclamé les documents

Après des recherches et vérifications opérées au sujet de l'identité des propriétaires, il est ressorti que certains n'ont pas reçu de notification du dépôt du dossier d'enquête en mairie :

- 3 propriétaires au titre de leur situation maritale
- 2 nouveaux propriétaires sont apparus suite aux mises à jour du cadastre
- 1 propriétaire a été identifié suite aux recherches effectuées par un propriétaire présumé, en l'occurrence la Caf de l'Oise.

**L'enquête parcellaire complémentaire concerne 15 parcelles représentant 6 terriers** (regroupement de plusieurs parcelles appartenant à un même propriétaire). Elle permet aux propriétaires concernés de faire rectifier d'éventuelles inexactitudes quant à la liste des parcelles, leur contenance, leurs références, ou à l'inexactitude des titulaires de droits réels.

### **Identité des propriétaires**

**L'enquête parcellaire complémentaire concerne 15 parcelles appartenant à 6 propriétaires différents.**

**L'emprise du projet sur ces parcelles représente une superficie de 79 826 m<sup>2</sup>, soit 7,98 ha..**

**Ce périmètre est inclus dans un projet portant sur une superficie totale de 179 652 m<sup>2</sup>, soit 17,96 ha.**

#### **Propriété n° 1**

Propriétaires cadastraux : *Walravens Germaine*, Charlotte demeurant 7 rue Paul Bert à Gouvieux

*Versavel Daniel*, André demeurant 7 rue Paul Bert à Gouvieux

Références cadastrales : **parcelles T 111, T 25, T 31, T 32, T 149, T152, T 225**

Surface concernée : 1 710 + 4 419 + 6 010 + 7 890 + 3 285 + 3 455 + 5 265 = 32 034 m<sup>2</sup>

Surface totale : 1 710 + 31 080 + 6 010 + 7 890 + 22 350 + 14 540 + 12 136 = 95 716 m<sup>2</sup>

#### **Propriété n° 2**

Propriétaires cadastraux : *Attali Stive* demeurant 23 rue Fernand Pelloutier 93380 Pierrefitte-sur-Seine

*Attali Thierry*, demeurant 5 rue Frédéric Passy 92200

Neuilly-sur-Seine

*Attali Philippe*, demeurant 46 bis avenue Charles de Gaulle  
92200 Neuilly-sur-Seine

**Références cadastrales : parcelles T 29, T 30**

Surface concernée : 16 590 + 13 170 = 29 760 m<sup>2</sup>

Surface totale des parcelles : 16 590 + 13 170 = 29 760 m<sup>2</sup>

**Propriété n° 3**

Propriétaires cadastraux : *Chiques Alain Jacques*, demeurant 6 quai du Mesnil Chatelain à Pont-Sainte-Maxence (nu-propriétaire)

*Monguin Lucette Andrée*, demeurant 6 rue Thiers à Gouvieux  
(usufruitière)

**Références cadastrales : parcelles T 33, T 135**

Surface concernée : 9 000 + 6470 = 15 470 m<sup>2</sup>

Surface totale des parcelles : 9 000 + 2861 = 11 861 m<sup>2</sup>

**Propriété n° 4**

Propriétaires présumés : *Barbaut Jean-Pierre*, demeurant Maison Istraikenia, chemin Xutaenea à Arbonne (64)

*Barbaut Agnès*, demeurant 101 allée Léopold Quebel à Luxembourg (duché de Luxembourg)

**Références cadastrales : parcelle AB 83**

Surface concernée : 390 m<sup>2</sup>

Surface de la parcelle : 390 m<sup>2</sup>

**Propriété n° 5**

Propriétaires cadastraux : *Lanneau Bernadette Juliette*, demeurant 7 avenue de la République à Gouvieux

*Vandierendonck Hilaire Jozeph*, demeurant 7 avenue de la République à Gouvieux

**Références cadastrales : parcelles T 153, T 155**

Surface concernée : 2 429 + 2 324 = 4 753 m<sup>2</sup>

Surface totale des parcelles : 10 070 + 8 420 = 18 490 m<sup>2</sup>

**Propriété n° 6**

Propriétaire cadastral : *Patrick Louis Torillon*, demeurant 7 rue Honoré de Balzac 95630 Mériel

**Référence cadastrale : parcelle AC 107**

Surface concernée : 1 028 m<sup>2</sup>

Surface totale de la parcelle : 1 028 m<sup>2</sup>

### Composition du dossier mis à la disposition du public

Ce dossier a été réalisé par le service Urbanisme de la ville de Gouvieux

Il comprend :

- les pièces administrative : arrêté d'ouverture d'enquête
- le dossier d'enquête parcellaire complémentaire constitué de

Une notice explicative

Un dossier constitué de l'état parcellaire listant les nouveaux propriétaires, les plans parcellaires initiaux et les annexes

## **ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L' ENQUETE**

Une réunion de présentation du projet a eu lieu à la mairie de Gouvieux avec Madame DANEL du service Urbanisme le **mardi 25 octobre 2017, de 10h à 11h30**

*Conformément à l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2017, la mise à l'enquête publique s'est déroulée pendant 17 jours consécutifs, du 6 novembre 2017 au 22 novembre 2017.*

*Conformément à l'article 2 de l'arrêté, je me suis tenu à la disposition du public, à la mairie de Gouvieux les*

**Lundi 6 novembre 2017, de 9h à 11h**  
**Mercredi 22 novembre 2017, de 15h à 17h**

La permanence du lundi 6 novembre s'est prolongée jusqu'à 12h

*Conformément à l'article 3 de l'arrêté, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête coté et paraphé par mes soins ont été déposés à la mairie de Gouvieux et mis à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie.*

*Conformément à l'article 4 de l'arrêté, la préfecture de l'Oise a fait procéder à l'insertion d'un avis d'ouverture d'enquête dans le journal*

*Le Parisien : 28 octobre 2017*

L'avis préfectoral a été affiché sur la façade de la mairie de Gouvieux

Le registre d'enquête, signé par le maire de Gouvieux, m'a été remis le mercredi 22 novembre 2017.

Une réunion a été organisée à la mairie de Gouvieux, avec Madame DANEL le **mardi 28 novembre, de 11h30 à 12h**, suivie d'une réunion avec M. MARCHAND, maire, **de 12h à 13h**, au cours de laquelle ont été examinées les interventions du public sur le registre d'enquête.

### **Recensement des observations**

Pendant la mise à disposition du public, à la mairie de Gouvieux, 5 personnes ont écrit des observations sur le registre. Aucune lettre n'a été apportée ou envoyée.

## Teneur des observations

1- M. Michel ATTALI, 62 rue Delescluze 93380 Pierrefitte - sur -Seine

*« je suis venu voir Monsieur Jacques ALAURENT pour voir pourquoi les 2 parcelles ont été rajoutées au projet initial et pourquoi on veut investir 350 000 € pour mes deux parcelles au lieu d'acheter un tronçon de 3 à 5m à mon voisin agriculteur, ce qui coûtera moins cher que mon étang qui a déjà 3 côtés autour de mon étang et où l'on peut laisser les personnes »*

Les parcelles dont parle M. ATTALI sont les parcelles T 29 et T30, situées au lieudit « la Grande Saule », de superficies respectives 16 590 m<sup>2</sup> et 13 170 m<sup>2</sup>. Elles contiennent un étang

Ces parcelles, achetées au CE d'Air France, ont été cédées par M. Michel ATTALI à ses 3 fils, Steve, Thierry et Philippe, qui en sont maintenant les propriétaires cadastraux.

L'examen du plan parcellaire montre que les parcelles sont situées à l'intérieur d'une unité foncière, de forme rectangulaire, limitée par 4 chemins ou voies carrossables.

La commune souhaite acquérir l'intégralité de cette unité foncière, qui contient 5 étangs, pour permettre la mise en œuvre d'un projet paysager de grande qualité et la requalification de cet espace ; une gestion efficace de la zone pourra être réalisée (certains étangs ont des usages divers, parfois peu encadrés ; on constate des dégradations, la présence de déchets, un stationnement automobile parfois anarchique). Enfin, cela supprimera les obstacles pour les promeneurs, nombreux, autour des différents étangs de Toutevoie.

→ les parcelles T 29 et T 30 seront incluses dans l'enquête parcellaire et la Déclaration d'Utilité Publique.

2- M. Patrick TORILLON

*« je soussigné M. TORILLON Patrick, est le propriétaire de la parcelle n° AC 107, lieudit « Prés Lezette », nature (05 bois) , superficie totale : 1028 m<sup>2</sup> »*

M. Torillon 7 rue Honoré de Balzac 95 630 MERIEL

3- M. Bruno VERSAVEL, 7 rue Paul Bert 60270 Gouvieux

M. VANDIEREN DONCK 17rue baronne de Rothschild 60270 Gouvieux

Deux représentants de la Chambre d'agriculture ont écrit :

*« M. Vandierendonck et M. Versavel sont venus à l'enquête publique, ils font remarquer :*

- *que les emprises par la trame verte sont trop importantes*
- *les indemnités d'expropriation sont trop faibles par rapport au prix du marché en terre libre*
- *qu'il avait été convenu en septembre 2016 d'avoir un projet raisonnable alors qu'en réalité les espaces sont beaucoup plus importants qu'envisagé*
- *qu'ils ont déjà fait entendre une partie de ces éléments sans prise en compte suffisante de la mairie »*

Suite à une intervention de M. Versavel lors des permanences de l'enquête parcellaire initiale qui s'est déroulée du 1<sup>er</sup> février au 7 mars 2017, il a été proposé que l'emprise du chemin piétonnier reliant le Bois des Bouleaux aux étangs de Toutevoie soit réduite à 15m (au lieu de 35m) sur les parcelles T 16, 21, 22, 23, mais qu'elle conserve sa largeur de 35 m sur la parcelle AB 35 pour aménagement d'une aire de stationnement. Les parcelles T 31, 32, 33, 34 resteront intégrées au projet et seront aménagées. Une compensation pourra être envisagée avec la parcelle T 24 (pour 8 285 m<sup>2</sup>) et éventuellement les parcelles T 26 et 27 pour 11 290 m<sup>2</sup>.

Suite à une intervention de M. Vandierendonck, également lors des permanences de l'enquête parcellaire initiale, il a été proposé que la largeur de la bande de terre située dans le bas des Terres Blanches, destinée à la création d'un cheminement piéton, en dehors de toute voie routière, soit réduite de 70m à environ 35 m de largeur.

→ les éléments relatifs à la réduction de l'emprise du chemin piétonnier reliant le Bois des Bouleaux aux étangs de Toutevoie et à la création d'un cheminement piétonnier paysagé le long du ru de la ville et des jardins familiaux (zone des Terres Blanches) proposés dans l'enquête parcellaire initiale sont conservés

Comme cela a été indiqué dans le rapport relatif à l'enquête parcellaire initiale, le prix de la terre agricole a été estimé par France domaine en fonction des prix de vente pratiqués dans le secteur. Ces prix font référence pour l'estimation du prix de la terre agricole, comme pour l'estimation du prix des parcelles boisées. La commune a pour usage de se référer aux prix fixés par France Domaine

→ le prix d'expropriation des terres agricoles est celui défini par France Domaine.

4- Madame F. Touve, Association Nonette Nature

« 1<sup>er</sup> - le projet concernant l'aménagement de l'ancien fossé semble disproportionné par rapport à l'usage qui en sera fait. Le doublement suffirait amplement et éviterait de devoir curer – parfois - cet ancien égout

2<sup>e</sup> - il est absolument anormal de priver les agriculteurs de leur gagne-pain pour un intérêt paraît-il général. Un simple aménagement des alentours de l'ancien étang d'Air France suffirait.

*L'extension des terrains destinés aux loisirs est susceptible d'amener des habitants de régions avoisinantes moins soucieux de la préservation de la nature »*

Dans le projet de création d'une trame verte et de loisirs, la création d'un chemin piétonnier proche de l'ancien fossé est effectivement prévue. L'emprise envisagée pour le chemin est de 3 m de large. Cependant, le long des espaces de culture, une bande plus large est nécessaire pour protéger les piétons des engins mécaniques agricoles, protéger les terres agricoles des divagations de promeneurs et améliorer les qualités paysagères du site par l'implantation d'une bande arborée le long du chemin.

Le curage, voire l'aménagement de l'ancien fossé de ville ne fait pas partie de l'étude ; il doit être étudié en même temps que le marais Dozet

Par rapport au projet initial, et suite à l'intervention d'agriculteurs lors des permanences de l'enquête parcellaire initiale, il a été proposé de réduire l'emprise du projet sur les terres agricoles en diminuant l'emprise du chemin piéton reliant le Bois des Bouleaux aux étangs de Toutevoie de 35m à 15m de large, et la largeur de la bande de terre située dans le bas des Terres Blanches de 70 à 35m de large

La commune de Gouvieux souhaite acquérir l'unité foncière qui contient les 5 étangs, et en particulier les parcelles T 29, 30, 31, 32, 33, 34, et T 5, pour aménager les accès aux étangs, et mettre en oeuvre un projet paysagé d'envergure.

La Plaine de Jeux de Gouvieux est un lieu très fréquenté par les habitants de la commune et des communes environnantes. Le projet, qui augmente de façon importante cette zone, est aussi destiné à sensibiliser les utilisateurs à l'environnement. Il ne s'agit pas de créer une base de loisirs, mais une zone sans activité organisée, sans bruit, sans pêcheurs. Dans cette zone la nature devrait être préservée.

→ la largeur de la bande de terre située dans le bas des Terres Blanches, le long du fossé de ville, destiné à la création d'un cheminement piéton sera de 35 m, permettant de préserver l'espace piéton de la zone de cultures.

**Les parcelles T 29, 30, 31, 32, 34 et T5 seront acquises de manière à renforcer étendre et aménager le site des étangs de Toutevoie le site des étangs de Toutevoie. Il s'agit bien là d'un projet d'intérêt général.**

Annexe n° 1 : état parcellaire – liste des propriétaires nouveaux

Annexe n° 2 : situation des parcelles des propriétaires nouveaux

**Projet de création d'une trame verte et de loisirs sur la commune de  
Gouvieux (Oise)  
Enquête publique parcellaire complémentaire**

## CONCLUSIONS ET AVIS

L'enquête publique parcellaire complémentaire s'est déroulée conformément à l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2017.

Le dossier instruit par le service Urbanisme de la ville de Gouvieux est complet et répond aux exigences de la loi en vigueur.

Mes 2 permanences à la mairie de Gouvieux ont été assurées conformément à l'arrêté du 16 octobre 2017.

Les observations, écrites sur le registre d'enquête, au nombre de 4, portent sur l'importance des emprises, la nécessité d'acquérir la propriété foncière des parcelles sur lesquelles sont situés les étangs de Toutedoie, sur les prix d'expropriation des terres agricoles.

La commune de Gouvieux développe depuis de nombreuses années une politique de préservation et de mise en valeur des principaux sites naturels de son territoire pour en faire des espaces de détente et de découverte.

Le nouveau projet envisagé, de création d'une trame verte et de loisirs, comprend l'extension de la Plaine de Jeux, le renforcement du site des étangs de Toutedoie, la création de cheminements piétonniers paysagés entre la Plaine de Jeux et les étangs de Toutedoie, et entre les étangs de Toutedoie et le Bois des Bouleaux, la préservation et la mise en valeur des derniers méandres de la Nonette.

Le projet porte sur une superficie de **51,50 ha**. Une partie des parcelles concernées étant la propriété de la commune, l'enquête publique parcellaire porte sur une superficie totale de **17,65 ha**. **103 parcelles** sont impactées par le projet, dont **61** restent à acquérir.

Lors de la première recherche des propriétaires, 35 propriétaire sur 36 avaient répondu à la procédure.

Après recherches et vérifications opérées au sujet de l'identité des propriétaires, il est ressorti que certains d'entre eux n'avaient pas reçu de notification du dépôt de dossier d'enquête en mairie, d'où la nécessité de procéder à une enquête parcellaire M. supplémentaire. Cette enquête concerne **15 parcelles** représentant **6 terriers**, et une superficie de **7,9 ha**. 2 propriétaires n'ont pas été retrouvés (M. LAVAL : parcelle T 23 : 483 m<sup>2</sup> – M. LEMAIRE : parcelle T 112 : 133 m<sup>2</sup>).

Pour réduire la consommation de terres agricoles, l'emprise du cheminement de circulation douce reliant le Bois des Bouleaux aux étangs de Toutedoie sera réduite à une largeur de 15 m (au lieu d'une largeur de 30 m comme figuré sur le plan annexe n°1 du rapport d'enquête parcellaire initiale), ce qui ne devrait pas nuire à l'exploitation mécanisée de la superficie restante des parcelles T 16, 21, 22, 23, et n'entravera pas la circulation des promeneurs.

De même, la consommation de terres agricoles sera diminuée en réduisant la largeur de l'emprise du cheminement de circulation douce reliant la Plaine de Jeux aux étangs de Toutedoie de 70 m, comme indiqué sur le plan annexe n° 1 du rapport d'enquête parcellaire initiale à 30 m (parcelles T 152 à 156, T 225, T 147 à 150, T 230)

Le rachat des parcelles T 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, AB 1 et AB 5 permettra de sécuriser le déplacement des visiteurs autour des 5 étangs de Toutedoie, puisque toutes les parcelles mitoyennes des étangs seront alors la propriété de la commune.

L'achat d'une bande de 30 m sur la parcelle T 25 en bordure de la rue du Moulin Lagache permettra la création d'un parking à proximité immédiate des étangs de Toutedoie.

Dans la mesure où tous les propriétaires ont été retrouvés, à l'exception de M. Laval (propriété de 483 m<sup>2</sup>) et de M. Lemaire (propriété de 133 m<sup>2</sup>) – un contact a été établi avec ses enfants -, où il y a compatibilité des plans parcellaires initial et complémentaire avec le plan des travaux envisagés dans la DUP, où la consommation de terres agricoles initialement envisagée a pu être réduite, où les déplacements des promeneurs entre les différents sites sont sécurisés, où les nouveaux espaces aménagés permettront d'offrir à la population de Gouvieux et des environs de nouvelles pratiques sportives et sociales, et de régler les questions d'accès et de stationnement,

**Je donne un AVIS FAVORABLE à l'enquête parcellaire complémentaire liée au projet de création d'une trame verte et de loisirs sur la commune de Gouvieux, conformément aux plans parcellaires proposés par la commune (cf. annexe 2) sous réserve que :**

- l'emprise du projet soit réduite à 30 m sur les parcelles T 152, 153, 154, 155, 225, 147, 148, 149, 150, 225, 230 (bas des Terres Blanches)
- l'emprise du projet soit réduite à 15 m sur les parcelles T 16, 21, 22, 23.



**Beauvais le 1<sup>er</sup> décembre 2017**

**Jacques ALAURENT**  
**Commissaire enquêteur**

7 rue Hannon  
de Belgac  
95630 MÉRIVÉ

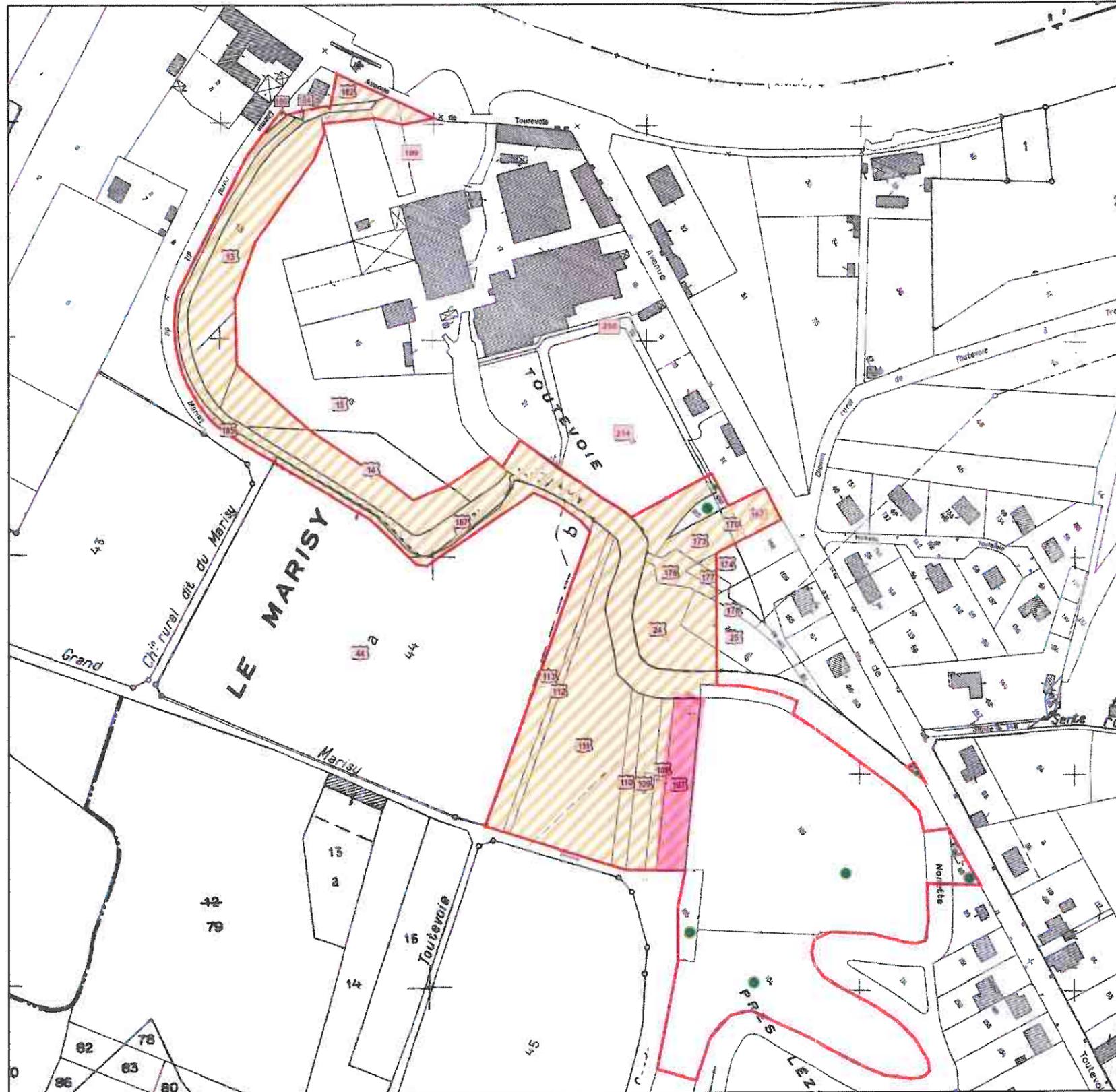
n° de la parcelle	DESIGNATION CADASTRALE		SUPERFICIE				ETAT PARCELLAIRE				IDENTITE DES PROPRIETAIRES		Résumés des recherches de Prescription				
	section	lieudit	nature	hp	sa	sa	sa	sa	sa	sa	sa	sa		sa	sa	sa	sa
29 T		La grande eau	01 Terres	2	135	1690	2	165	1650								25 rue Fernand Pelloutier 95380
30 T		La grande eau	01 Terres	1	132	1370	1	232	1370								Pierrefitte sur Seine
111 T		Le chemin de gracy	01 Terres	0	17	170	0	17	170								Pierrefitte sur Seine
25 T		Le petit marais	01 Terres	3	311	3100	0	44	419								6/28/1939 7 rue Paul Bart 60270 Gouvieux
31 T		La grande eau	01 Terres	1	60	6010	1	80	6110								6/28/1939 7 rue Paul Bart 60270 Gouvieux
32 T		La grande eau	01 Terres	1	79	7990	1	79	7990								6/28/1939 7 rue Paul Bart 60270 Gouvieux
149 T		Les terres blanches	01 Terres	2	223	2290	0	33	3285								5/28/1928 7 rue Paul Bart 60270 Gouvieux
152 T		Les terres blanches	01 Terres	1	145	1440	0	34	3450								4/9/1966 7 rue Paul Bart 60270 Gouvieux
225 T		Les terres blanches	01 Terres	1	121	12136	1	53	5255								4/6/1966 7 rue Paul Bart 60270 Gouvieux
33 T		La grande eau	01 Terres	1	90	9000	1	90	9000								7/24/1960 6 quai du manil chatelein
195 T		Les ards à l'agre	01 Terres	1	55	5470	0	29	2861								7/24/1960 6 quai du manil chatelein
99 AB		Fosse aux grives	01 Terres	0	4	350	0	4	350								2 rue Charles Auguste Duguet 60300 Creil
159 T		Les terres blanches	01 Terres	1	100	10070	0	24	2429								7 avenue de la république 60270 Mme Vandenderdonck
155 T		Les terres blanches	01 Terres	0	84	8420	0	23	2324								7 avenue de la république 60270 Mme Vandenderdonck
107 AC		PRES LEZETTE	05 Bois	0	10	1020	0	10	1028								2 allée de la Vallée de l'Esch 60200 Merval

ETAT PARCELLAIRE  
LISTE  
DES PROPRIETAIRES  
NOUVEAUX

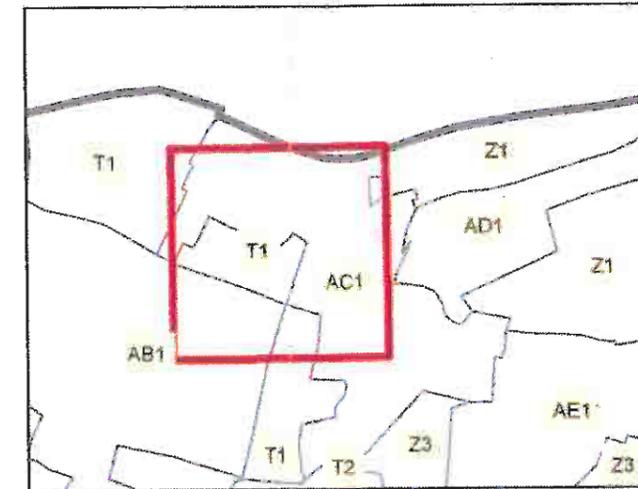
GOUVIEUX  
CRÉATION D'UNE TRAME  
VERTE ET DE LOISIRS

ENQUÊTE PARCELLAIRE  
COMPLÉMENTAIRE





## Les parcelles concernées Secteur N°8



 Etat Parcelaire. Situation des parcelles Nouveaux Propriétaires

### Légende

 Périmètre du projet

 Parcelles concernées (au moins partiellement) par la DUP

 AC1 Section cadastrale (et numéro de feuille)

Source : BDparcelaire@IGN (autorisation 0009/CUGX/2005)

 Parcelles communales

**GOUVIEUX**

**CREATION D'UNE TRAME  
VERTE ET DE LOISIRS**

**ENQUÊTE PARCELLAIRE COMPLÉMENTAIRE**

carte réalisée le 3 Mars 2010

